

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 06189

Numéro SIREN : 880 846 837

Nom ou dénomination : Kibo 4.0

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2023 sous le numéro de dépôt 21527

KIBO 4.0

Société par actions simplifiée au capital de 102.051.489 euros
Siège social : 66 rue de Villiers – 92300 Levallois Perret
880 846 837 RCS de Nanterre

**PROCES-VERBAL COMITE DE DIRECTION
EN DATE DU 22 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 22 mai,
A 12 heures,

Les membres du comité de direction (le « **Comité de Direction** ») de Kibo 4.0, société par actions simplifiée au capital social de 102.051.489 euros, dont le siège social est situé 66 rue de Villiers – 92300 Levallois Perret, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 880 846 837 (ci-après désignée indifféremment « **Kibo 4.0** » ou la « **Société** »), se sont réunis au siège social de la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre du Comité de Direction, tant à titre personnel que comme mandataire.

Sont présents ou représentés :

- | | | |
|---|------------------------------------|--------------------------------------|
| - | Monsieur Alexandre Crazover | Membre du Comité de Direction |
| - | Monsieur Stanislas de Nervo | Membre du Comité de Direction |
| - | Monsieur Didier Rosenberg | Membre du Comité de Direction |

Monsieur Stanislas de Nervo est désigné président de séance (le « **Président de Séance** »).

Puis le Président de Séance indique que le Comité de Direction est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Renonciation au délai de convocation et de communication des documents d'information relatifs à la présente réunion du Comité de Direction ;
 2. Nomination de Monsieur Alexandre Crazover en tant que Président de la Société.
-
1. **Renonciation au délai de convocation et de communication des documents d'information relatifs à la présente réunion du Comité de Direction**

Chacun des membres du Comité de Direction donne acte au Président de la Société qu'ils ont eu toutes les informations nécessaires pour délibérer sur l'ordre du jour de la présente réunion du Comité de Direction et renonce expressément sans réserve au délai de convocation de trois (3) jours prévu à l'article 14.2 des statuts et à tout droit, contestation, recours, quel qu'il soit à l'encontre de la Société et de ses dirigeants concernant les modalités de convocation et de communication aux membres du Comité de Direction des documents d'information relatifs à la présente réunion du Comité de Direction.

2. Nomination de Monsieur Alexandre Crazover en tant que Président de la Société

Le Comité de Direction,

Prenant acte de la démission de Monsieur Jérôme Houdry de son mandat de Président de la Société, à effet de ce jour,

Décide de nommer à l'unanimité Monsieur Alexandre Crazover, né le 27 janvier 1978 à Paris, de nationalité française, demeurant 11707 NW 8TH ST Plantation, FL 33325 (Etats-Unis), en qualité de nouveau président de la Société pour une durée indéterminée.

Décide que Monsieur Alexandre Crazover ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat de Président de la Société.

Monsieur Alexandre Crazover a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées, et affirmer n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Comité de Direction,

Donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publicités consécutives aux décisions prises lors de la présente séance.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et tous les membres du Comité de Direction présents ou représentés.

DocuSigned by:

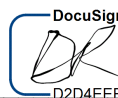
6065BC69BF324B9...

Le Président de Séance
Monsieur Stanislas de Nervo

DocuSigned by:

BFB216E0449944E...

Monsieur Alexandre Crazover

DocuSigned by:

D2D4EEF55C854A0

Monsieur Didier Rosenberg